



JULIE BARBIER-FOLLIOT

NOTAIRE

HONORAIRES

(Article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,
Crée par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015
Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,
Crée par Décret n° 2016-230 du 26 février 2016)

En ce non compris le coût des formalités, débours, copies d'acte, des taxes et droits d'enregistrement éventuels

CONSULTATION / RENDEZ-VOUS RENSEIGNEMENTS : *Simple (gratuit si préalable à un nouveau dossier confié à l'étude) *Patrimoniale / gestion d'entreprise	200,00 EUR TTC Sur devis
--	---

TAUX HORAIRE DE L'ETUDE	200,00 EUR / heure
--------------------------------	---------------------------

DROIT IMMOBILIER	
PROMESSE DE VENTE OU D'ACHAT	250,00 EUR HT
PROCURATION SOUS SIGNATURE PRIVEE	26,41 EUR HT
AVENANT	150,00 EUR HT
PRET A USAGE	250,00 EUR HT
PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE COPROPRIETAIRES	150,00 EUR HT
RDV CERTIFICATION SIGNATURE	80,00 EUR HT
REQUISITION D'INSTRUMENTER	100,00 EUR HT
RESILIATION AVANT-CONTRAT SANS INDEMNITE	100,00 EUR HT
Requête au Juge	100,00 EUR HT

DROIT DES AFFAIRES	
STATUTS DE SOCIETE	
Tous types de sociétés (sauf EURL et SASU)	750,00 EUR HT
EURL ou SASU	600,00 EUR HT
MODIFICATION DE SOCIETE	
Augmentation de capital	Sur demande – minimum 650,00 EUR HT
Réduction de capital	Sur demande – minimum 750,00 EUR HT
Transformation	850,00 EUR HT
Transfert de siège	450,00 EUR HT
Modification objet social	450,00 EUR HT
Modification date de clôture	450,00 EUR HT
Changement dénomination sociale	450,00 EUR HT
Changement de dirigeant	500,00 EUR HT
APPROBATION DES COMPTES DE SOCIETE	
Tous types de sociétés (sauf EURL et SASU)	500,00 EUR HT
EURL ou SASU	350,00 EUR HT
BAIL COMMERCIAL / PROFESSIONNEL / CIVIL	
Bail initial	1 mois de loyer HT - minimum 750,00 EUR HT

Renouvellement de bail	1 mois de loyer HT - minimum 550,00 EUR HT
Cession de droit au bail	2,5% x prix de vente HT – minimum 1.500,00 EUR HT
BAIL DEROGATOIRE / PRECAIRE	550,00 EUR HT
CESSION DE FONDS	2,5% x prix de vente HT – minimum 1.500,00 EUR HT
CESSION DE PARTS / D' ACTIONS	2,5% x prix de vente HT – minimum 1.500,00 EUR HT
TRANSMISSION D'ENTREPRISE	2,5% x prix de vente HT – minimum 2.000,00 EUR HT
FUSION / SCISSION / APPORT PARTIEL D'ACTIF	Sur demande – minimum 2.000,00 EUR HT
TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE	900,00 EUR HT
DISSOLUTION / LIQUIDATION	1.000,00 EUR HT
PROCES-VERBAL sans modification des statuts (Agrément, rémunération du gérant, perte de moitié de capital, autorisation de vendre etc ...)	200,00 EUR HT
DECLARATION DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS	175,00 EUR HT
ACTE DE RESILIATION	350,00 EUR HT
PACTE DUTREIL	450,00 EUR HT

DROIT DE LA FAMILLE

REDACTION TESTAMENT + CONSERVATION	150,00 EUR HT
CONVENTION QUASI-USUFRUIT	750,00 EUR HT
CERTIFICAT EXTINCTION USUFRUIT	100,00 EUR HT
CONVENTION DEMEMBREMENT	750,00 EUR HT
DEPLACEMENT POUR INVENTAIRE	Frais réels
ENCAISSEMENT / GESTION LOYER POUR LE COMPTE DE LA SUCCESSION	10,00 EUR HT / encaissement
PAIEMENT FACTURES POUR LE COMPTE DE LA SUCCESSION	10,00 EUR HT / facture
ETUDE PATRIMONIALE / PROJECTION TRANSMISSION	200,00 EUR HT / heure